

# *Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois*

**Séance du 19 décembre 2024**

L'an 2024 et le 19 décembre à 17h30, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 12 décembre 2024.

Date de la convocation : 12 décembre 2024

Date d'affichage : 12 décembre 2024

**Délibération N° 19-12-2024 / N°205**

Etaient présents les membres en exercice : 79

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, Michel Petit, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, Christian Boucly, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Sébastien Henquenet, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Jean-Michel Schulz, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Alexandre Decry, Jean-François Varoqui, Joël Toursel, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Emmanuel Iooos, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Chantal Dufresne, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 5

Membres ayant donné procuration : 8

Membres votants : 92

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Fabienne Kwiatkowski, Yves Petit, Marie-Angèle Lefetz, Christian Delambre, Patrick Dekeyser, Arnaud Ricq, Benoit François, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Yannick Barlet, Alain Traisnel, Jean-François Haultcoeur, Denis Caillierez, Magalie Jonard, Roland Descamps, Eric Caron, Henri Cuvillier.

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Hubert Morreel suppléé par Martine Théry, Raymond Wacheux suppléé par Gilbert Ricart, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, Xavier Normand suppléé par Sylvie Philippe.

Absents excusés : Nicolas Capron, Olivier Gallet, Gérard Nicolle.

Absents ayant donné procuration : Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Anne-Marie Dupuis, Florence Dambreville ayant donné procuration à Alexandre Hulot, André Michel ayant donné procuration à Philippe Lefebvre, Julien Bellengier ayant donné procuration à Hubert Dingreville, Vincent Lacroix ayant donné procuration à Jean-Paul Hemery, Magali Urbanac ayant donné procuration à Thomas Bonnelle, Françoise Simon ayant donné procuration à Catherine Libessart, Yves Lieppe ayant donné procuration à Stéphane Locquet.

**Secrétaire de séance : Stéphane Locquet**

**Titre de la délibération : Convention de Pacte territorial - France Rénov' (PIG)**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu l'arrêté du préfectoral du 6 Décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois,*

*Vu l'article 4 dudit arrêté précisant les compétences de l'intercommunalité,*

*Vu le Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de Communes,*

*Vu la labellisation de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois à l'appel à projet « Mise en place de guichets uniques de l'habitat en région Hauts de France » lancé par la Région Hauts de France,*

*Vu la délibération cadre de la Communauté de Communes en date du 22 Août 2024,*

*Vu l'avis favorable de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat en date du 2 Décembre 2024,*

Madame la Vice-présidente rappelle aux délégués communautaires que la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois porte le Guichet Unique de l'Habitat.

Madame la Vice-présidente rappelle que ce Guichet Unique de l'Habitat a pour objectif d'accompagner les ménages dans leur projet de rénovation portant sur :

- l'amélioration énergétique,
- l'adaptation du logement au vieillissement ou au handicap de ses occupants,
- la sortie de la vacance,...

Madame la Vice-présidente précise que l'animation du Guichet Unique de l'Habitat et de ses actions étaient financées dans le dispositif du programme Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique (SARE) mis en place entre l'État, l'Anah, l'ADEME et la Région Hauts-de-France.

Ce programme SARE se termine le 31 Décembre 2024, mettant ainsi fin au financement du Guichet Unique de l'Habitat et du poste de la Conseillère France Rénov'.

Madame la Vice-présidente, précise que pour palier la fin de ce programme, l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) a mis en place une nouvelle contractualisation entre l'Etat et les collectivités

territoriales pour maintenir les missions du service public de rénovation de l'habitat (SPRH), sur l'ensemble du territoire et le rendre accessible à toute la population.

Ce nouveau pacte territorial entrera en vigueur au 1er Janvier 2025 et prendra donc la suite du programme SARE.

Aussi, Madame la Vice-présidente rappelle que le Conseil Communautaire réuni le 22 Août dernier avait acté le positionnement de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois vis à vis de cette nouvelle contractualisation.

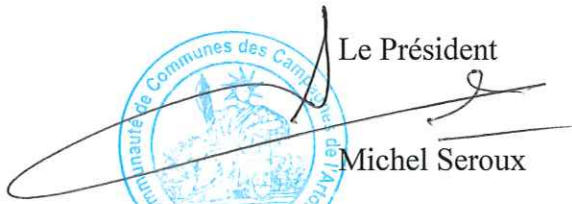
Il est ainsi précisé que depuis cette délibération, les services communautaires, en lien avec les services de l'ANAH, ont travaillé à l'écriture de cette contractualisation, que cette dernière a été présentée à la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat le 2 Décembre 2024 et a reçu un avis favorable.

Enfin, il est rappelé que le projet de convention était annexé à la convocation à la présente réunion de Conseil Communautaire.

Madame la Vice-présidente fait un résumé du projet de contractualisation.

Après en avoir discuté, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président a :

- signer la présente convention de Pacte territorial - France Rénov' (PIG) pour le territoire de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois,
- inscrire au budget, les dépenses prévues pour mettre en œuvre ce programme,
- lancer les actions décrites au travers de la présente contractualisation,
- signer tout document, acte ou autres documents relatifs à cette contractualisation à condition que ces derniers ne remettent pas en cause le plan de financement présenté.

  
Le Président  
Michel Seroux



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 24 /12/2024 et publication ou notification du 24 /12/2024